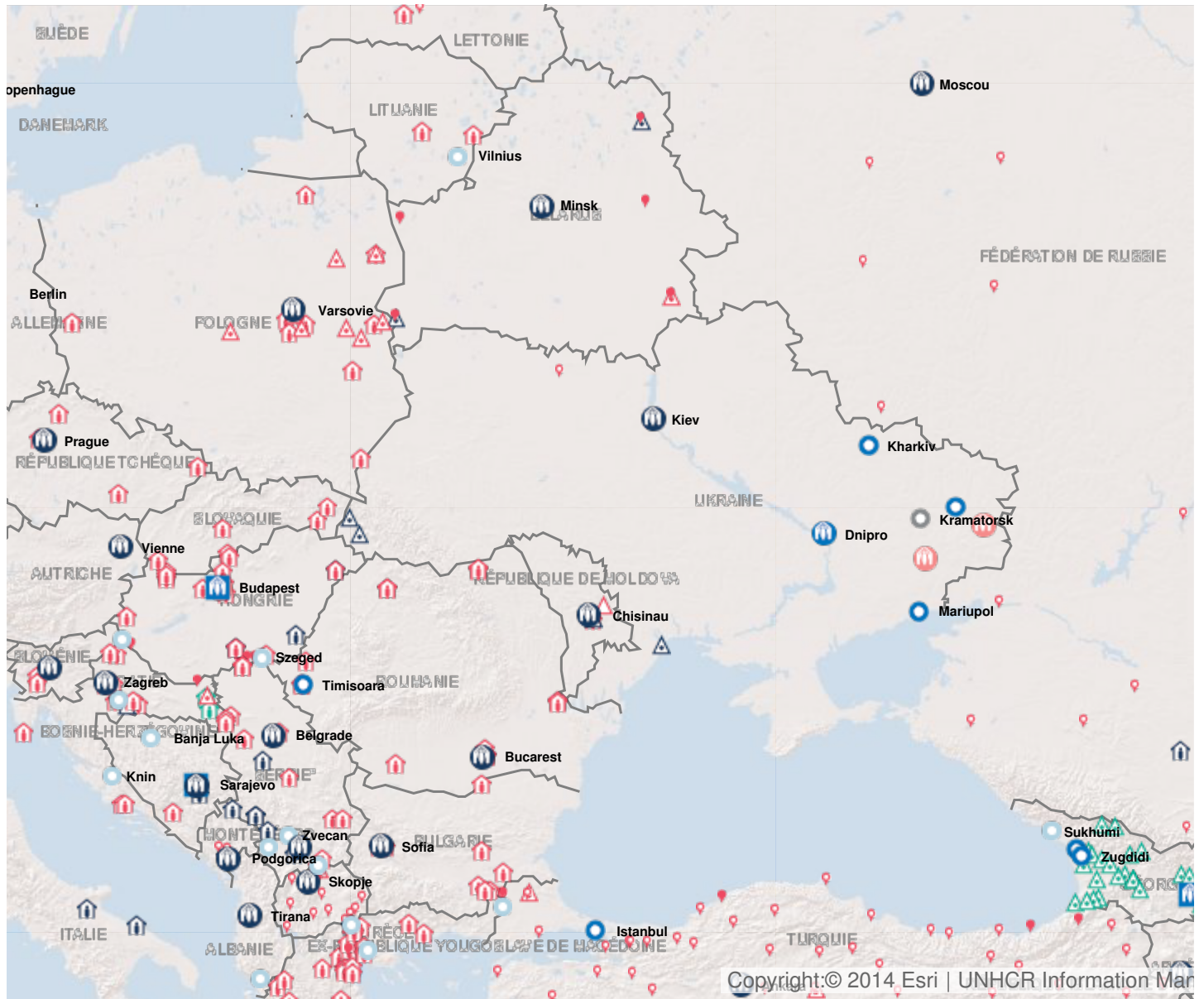
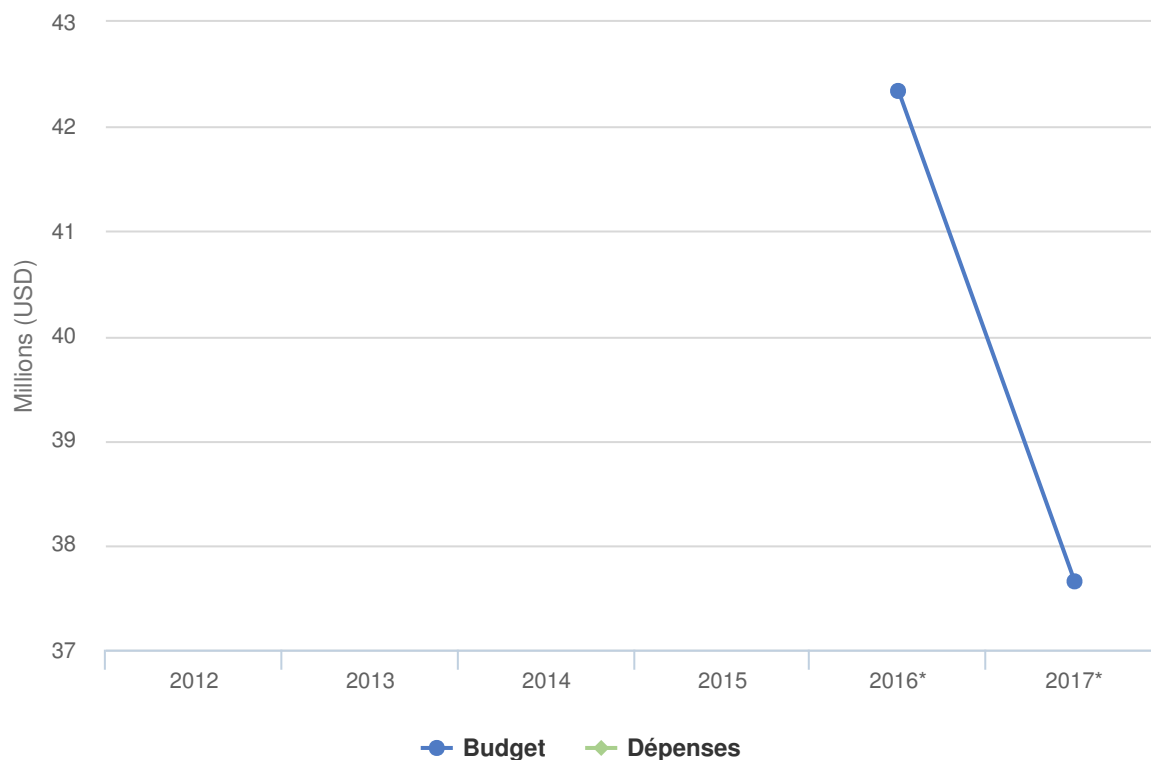


Opération: Ukraine



Budgets et Dépenses - Ukraine



Chiffres clés pour 2017

- 50 000 déplacés internes recevront des trousseaux de retour
- 37 645 déplacés internes obtiendront des allocations en espèces ou des bons pour créer une entreprise
- 3 200 déplacés internes bénéficieront d'un logement permanent/à long terme et 6 600 autres déplacés internes percevront une aide au logement
- 100% des enfants séparés ou non accompagnés feront l'objet d'une procédure de détermination de leur intérêt supérieur entamée ou complétée
- 80% des réfugiés et demandeurs d'asile auront accès aux centres de soins de santé primaire nationaux/gouvernementaux
- 80% de la population apatride estimée sera identifiée comme apatrides

Environnement de travail

À la mi-2016, plus de 1,6 million d'individus étaient enregistrés auprès du Gouvernement comme déplacés internes. Les institutions des Nations Unies ont utilisé une analyse triangulée pour parvenir au chiffre d'environ 800 000 à 1 million de déplacés internes, ainsi que mis en exergue dans le plan de réponse humanitaire en Ukraine 2016. L'intervention du HCR s'inscrit dans les activités inter-agences. Elle est axée sur trois principaux objectifs : premièrement, faire reconnaître les besoins en protection des personnes touchées par le conflit et y répondre ; deuxièmement, fournir une assistance d'urgence et garantir l'accès non discriminatoire à des services essentiels de qualité ; et troisièmement, améliorer la résilience des personnes relevant de la compétence du HCR, en évitant une nouvelle dégradation de la situation humanitaire et en encourageant une reconstruction rapide et la cohésion sociale.

Comme précédemment, le HCR dirige les groupes sectoriels des abris/articles non alimentaires et de la protection.

Les conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine demeurent précaires et peuvent entraver l'octroi d'une aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Il est à espérer que la levée des obstacles à l'accès humanitaire dans les zones non contrôlées par le Gouvernement permettra au HCR d'améliorer la provision de son assistance.

Des difficultés demeurent pour offrir une protection et des solutions durables aux déplacés internes, notamment des restrictions à la liberté de circulation et à l'accès humanitaire aux populations touchées. De longs retards, même la nuit, aux points de passage mettent les civils à risque, particulièrement les personnes avec des besoins spécifiques. Le HCR continue de préconiser des mesures pour faciliter et accélérer les passages. La situation des personnes résidant des deux côtés de la ligne de contact demeure particulièrement préoccupante car elles n'ont pas accès aux services et à la protection. De plus, l'aide humanitaire et médicale est gravement restreinte en raison de problèmes de sécurité et d'obstacles administratifs. Le HCR est particulièrement inquiet de la suspension des prestations sociales et des pensions pour les déplacés internes et il exhorte à ce que ces prestations ne soient plus subordonnées à l'enregistrement en tant que déplacé interne et aux avantages associés, notant que ces versements sont un droit fondamental de tous les citoyens. Le HCR continue de collaborer étroitement avec les organisations communautaires pour aider les déplacés internes et les personnes risquant le déplacement.

Bien qu'on ne prévoit pas de nouveaux déplacements majeurs en 2017, au vu de la situation économique difficile, beaucoup de résidents des zones qui ne sont pas sous contrôle du Gouvernement pourraient continuer de se déplacer vers des zones contrôlées par le Gouvernement ou faire la navette sur la ligne de contact. Quelques retours spontanés sont aussi attendus, y compris de personnes qui ont demandé le statut de réfugié ou d'autres formes de séjour légal dans des pays voisins. On suppose que le nombre de déplacés internes diminuera légèrement, alors que le nombre de retournés devrait augmenter.

À la mi-2016, l'Ukraine accueillait près de 3 200 réfugiés et 6 400 demandeurs d'asile. La majorité d'entre eux étaient originaires d'Afghanistan et de la République arabe syrienne, avec plus de 70 autres pays d'origine également représentés. On estime qu'à la mi-2016, plus de 35 000 personnes étaient apatrides. Le HCR poursuivra son travail avec le Gouvernement pour rendre le régime national d'asile conforme aux normes internationales, y compris du point de vue des perspectives d'intégration locale des réfugiés. Plusieurs initiatives législatives importantes relatives au régime d'asile ont récemment été adoptées, comme l'inclusion des questions d'asile dans la stratégie nationale relative aux droits de l'homme et son plan d'action, et des mesures pour renforcer les procédures d'asile.

Principales priorités

En 2017, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- continuer de diriger les modules des abris/articles non alimentaires et de la protection, et favoriser les partenariats avec les communautés de déplacés internes, les organisations internationales, la société civile ainsi que les autorités centrales et locales ;
- consolider la présence du HCR dans des zones où vivent de nombreux déplacés internes ;
- maintenir une forte surveillance de la protection, conserver son rôle de plaidoyer et promouvoir l'accès à des solutions durables pour les déplacés internes ;
- répondre aux préoccupations relatives à la protection et aux besoins humanitaires aigus dont pâtissent les déplacés internes et les populations/communautés vulnérables en distribuant des allocations en espèces et en fournissant des conseils juridiques et sociaux, ainsi que des articles non alimentaires d'importance vitale et un appui aux abris pour les personnes à plus haut risque ; appliquer des projets communautaires pour les personnes avec des besoins spécifiques dans les zones non contrôlées par le Gouvernement et le long de la zone de contact ; soutenir des projets à impact rapide visant à favoriser la coexistence pacifique entre les déplacés internes et les communautés hôtes ;
- garantir la participation durable du Gouvernement à l'Initiative pour un asile de qualité en Europe de l'Est et dans le Sud-Caucase (phase II), dans le but de consolider les procédures d'asile en améliorant les capacités des décideurs en première instance, du personnel judiciaire et des gardes-frontières ; et
- aider le Gouvernement à identifier les apatrides et élaborer une législation appropriée pour lutter contre

l'apatridie, notamment par l'établissement d'une procédure de détermination de l'apatridie.

Budget 2017 révisé - Ukraine | USD

Le tableau suivant présente le budget révisé par objectif pour cette opération. L'affectation des ressources au niveau des objectifs peut être modifiée en cours d'année selon l'évolution de la situation opérationnelle et des priorités. Le budget courant par pilier tel qu'il apparaît en bas du tableau est mis à jour chaque mois et remplacé par le budget final une fois l'année clôturée.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Environnement de protection favorable				
Cadre juridique et politique	126,950	0	526,844	653,794
Aide juridique et recours judiciaires	866,918	0	1,361,591	2,228,509
Accès au territoire	402,575	0	0	402,575
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	240,738	0	0	240,738
Sous-total	1,637,181	0	1,888,435	3,525,615
Processus de protection et documents adéquats				
Conditions d'accueil	1,228,788	0	0	1,228,788
Identification des cas d'apatridie	0	664,641	0	664,641
Procédures de détermination du statut de réfugié	335,738	0	0	335,738
Sous-total	1,564,525	664,641	0	2,229,167
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
Protection contre les conséquences des conflits armés	0	0	626,416	626,416
Prévention et interventions liées aux VSS	0	0	1,046,796	1,046,796
Risques de détention arbitraires	121,950	0	0	121,950
Protection des enfants	214,315	0	0	214,315
Sous-total	336,265	0	1,673,212	2,009,477
Besoins de base et services essentiels				
Santé	228,788	0	0	228,788
Abris et infrastructures	0	0	11,984,515	11,984,515
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	1,077,575	0	4,734,282	5,811,857
Éducation	233,900	0	0	233,900
Sous-total	1,540,263	0	16,718,796	18,259,059
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	0	0	1,020,458	1,020,458

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Coexistence avec les communautés locales	0	0	748,619	748,619
Autosuffisance et moyens d'existence	736,475	0	0	736,475
Sous-total	736,475	0	1,769,077	2,505,552
Solutions durables				
Stratégie pour la recherche de solutions globales	0	0	281,591	281,591
Retour volontaire	0	0	4,335,663	4,335,663
Réintégration	0	0	602,072	602,072
Intégration	299,525	0	0	299,525
Réinstallation	282,269	0	0	282,269
Sous-total	581,794	0	5,219,325	5,801,119
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	0	0	554,563	554,563
Relations avec les donateurs	0	0	275,043	275,043
Sous-total	0	0	829,606	829,606
Appui à la logistique et aux opérations				
Approvisionnement et logistique	0	0	623,872	623,872
Gestion des opérations, coordination et appui	360,850	0	1,508,694	1,869,544
Sous-total	360,850	0	2,132,566	2,493,416
Budget 2017 révisé	6,757,353	664,641	30,231,018	37,653,012
Augmentation / Diminution	26	76	-102	0
Budget 2017 courant	6,757,378	664,717	30,230,916	37,653,011